

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME**MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ETAT****DEMANDE DE NOTICE**

Cette réponse est délivrée gratuitement par la Mairie de Paris en date du : **26/02/2026**

Elle fait état des renseignements connus à ce jour sur la parcelle demandée. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque ni d'un certificat d'urbanisme. Par ailleurs elle ne saurait engager la responsabilité de la ville dans le cas de l'application de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

Cette notice de renseignements d'urbanisme est conservée 2 ans par la Ville de Paris. Pendant cette période vous pouvez la re-télécharger par le lien suivant :

<https://noticeru.paris.fr/noticeru/rest/ru/api/v1/notice/id/2026022610568635>

PARCELLE ET ADRESSE(S)**PARCELLE****Arrondissement : 5****Section cadastrale : BN****Numéro de parcelle : 29****ADRESSE(S) ET ALIGNEMENT(S)**

La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement est donnée à titre de simple indication et ne préjuge pas d'une application plus précise de l'alignement considéré.

Adresse(s) complète(s) de la parcelle

008 RUE DE LA SORBONNE

Alignement(s)

Alignement en limite de fait

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Consulter le lexique des termes d'urbanisme pour obtenir les informations sur les termes utilisés dans ce document : http://parisplu.paris.fr/LEXIQUE_URBANISME.pdf

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Avant toute mutation d'un bien soumis au droit de préemption, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner comportant l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.

☒ DPU "simple"

☐ DPU "renforcé"

Si le propriétaire est une SCI qui vend la majorité de ses parts, le DPUR s'applique conformément à l'article L211-4d du code de l'Urbanisme

NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME

☒ Plan Local d'Urbanisme de Paris

☐ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais

☐ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7ème arrdt

☐ Secteur du Sénat

NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : <https://www.paris.fr/pages/le-plan-local-d-urbanisme-plu-2329>

SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

☐ Monument historique classé

☐ Monument historique inscrit

☒ Périmètre de protection de monuments historiques

☐ Périmètre de site classé

☒ Périmètre de site inscrit

SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

☐ Servitude d'alignement

SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

☐ Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

☐ Zones d'anciennes carrières

Zonage:

Cote des plus hautes eaux connues:

Secteur Stratégique:

☐ Zone comportant des poches de gypse antéludien

Pour tout savoir sur les risques mouvement de terrain (carrières et poches de gypse antéludien) : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-sous-sols-2317>

DISPOSITIONS DIVERSES

La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : <https://www.paris.fr/pages/le-plan-local-d-urbanisme-plu-2329>

☐ Zone d'Aménagement Concerté

☐ Plan d'Aménagement d'Ensemble

☒ Parcelle incluse dans la zone de développement prioritaire du réseau de chaleur

☒ Zone de surveillance et de lutte contre les termites

☐ Travaux, interdiction d'habiter ou cession définitive de l'occupation aux fins d'habitation d'un ou plusieurs lots

☐ Secteur d'Information sur les Sols

☐ Secteur de sursis à statuer

☐ Périmètre de Projet Urbain Partenarial

☒ Zone à risque d'exposition au plomb

☐ Périmètre de convention de rénovation urbaine

☐ Plan d'Exposition au Bruit de l'Héliport

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES DU CHANGEMENT D'USAGE

L'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale dans un logement est encadré par le règlement municipal sur les changements d'usage, consultable sur la site de la Ville de Paris

☒ Secteur de compensation renforcée

☐ Quartier à prédominance de surfaces de bureaux

☐ Quartiers prioritaires de la politique de la ville

☐ Voies comportant une protection particulière de l'artisanat

Parcelle incluse dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

cf. <https://www.paris.fr/pages/diversite-commerciale-3553/#preemption-des-fonds-de-commerce>

DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette page indique les principales dispositions d'urbanisme localisées qui s'appliquent à la parcelle.

ZONAGE

Cf. modalités d'application du règlement du PLU

- ☒ Zone Urbaine Générale ☐ Zone Urbaine Verte ☐ Zone Urbaine de Grands Services Urbains ☐ Zone Naturelle et Forestière

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DESTINATIONS

Cf. art. 1 du règlement de chaque zone

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Terrain soumis à l'article UG. 1.4.1 | ☒ Secteur de développement de l'habitation | ☒ Encadrement de l'hébergement touristique |
| ☐ Protection des grands magasins | ☐ Encadrement du commerce de gros | ☐ Protection des activités productives urbaines |
| ☐ Protection des incubateurs, pépinières d'entreprises et hôtels d'activités | ☐ Protection de l'économie sociale et solidaire | ☐ Protection de l'agriculture urbaine |
| ☐ Protection du commerce et de l'artisanat | ☐ Protection du commerce artisanal de proximité | ☒ Protection du commerce culturel |
| ☐ Zone non déficitaire en logement social | ☐ Zone déficitaire en logement social | ☒ Zone hyper déficitaire en logement social |
| ☐ Plate forme de transit en temps partagé des marchandises acheminées par voie d'eau | ☐ Terrain comportant des ouvrages souterrains du réseau des 'sources du nord' | |

SECTEURS SOUMIS A DES REGLES PARTICULIERES

- ☐ Orientation d'aménagement et de programmation sectorielle
- ☐ Secteur de dispositions particulières
- ☐ Périmètre faisant l'objet d'un projet d'aménagement global
- ☐ Secteur de bâtiments et ensembles modernes ☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Cf. art. 1 du règlement de chaque zone

- ☐ Emplacement réservé en vue de la réalisation de logement ou de logement locatif social
- ☐ Emplacement réservé pour espace vert public ☐ Emplacement réservé pour élargissement ou création de voie
- ☐ Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général ☐ Périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public ou installation d'intérêt général à réaliser :

PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

cf. art. 2 du règlement de chaque zone

- ☐ Bâtiment protégé ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés au titre du PLU (cf annexe X du règlement)
- ☐ Élément particulier protégé au titre du PLU (cf annexe X du règlement)
- ☐ Volumétrie existante à conserver
- ☐ Emprise constructible maximale
- ☐ Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager

AMÉNAGEMENT ET TRAITEMENT DES VOIES ET ESPACES RÉSERVÉS À LA CIRCULATION

cf. art. 7 du règlement de chaque zone

- ☐ Aménagement piétonnier
- ☐ Emprise de construction basse en bordure de voie
- ☐ Voie à conserver, créer ou modifier
- ☐ Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier
- ☐ Passage piétonnier sous porche à conserver

PROTECTION ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES LIBRES

cf. art. 4 du règlement de chaque zone

Obligations en matière de réalisation d'espaces libres:

- ☐ Secteur de maintien des continuités écologiques
- ☒ Secteur de déficit d'arbres et espaces végétalisés
- ☐ Ceinture verte et sportive

Prescriptions localisées:

- ☐ Espace vert protégé ☐ Espace boisé classé
- ☐ Espace à libérer ☐ Jardin partagé protégé
- ☐ Espace libre protégé à végétaliser
- ☐ Arbre remarquable protégé (cf annexe VII du règlement)

STATIONNEMENT

cf. art. 7 du règlement de chaque zone

- ☐ Limitation de la création de parcs de stationnement

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

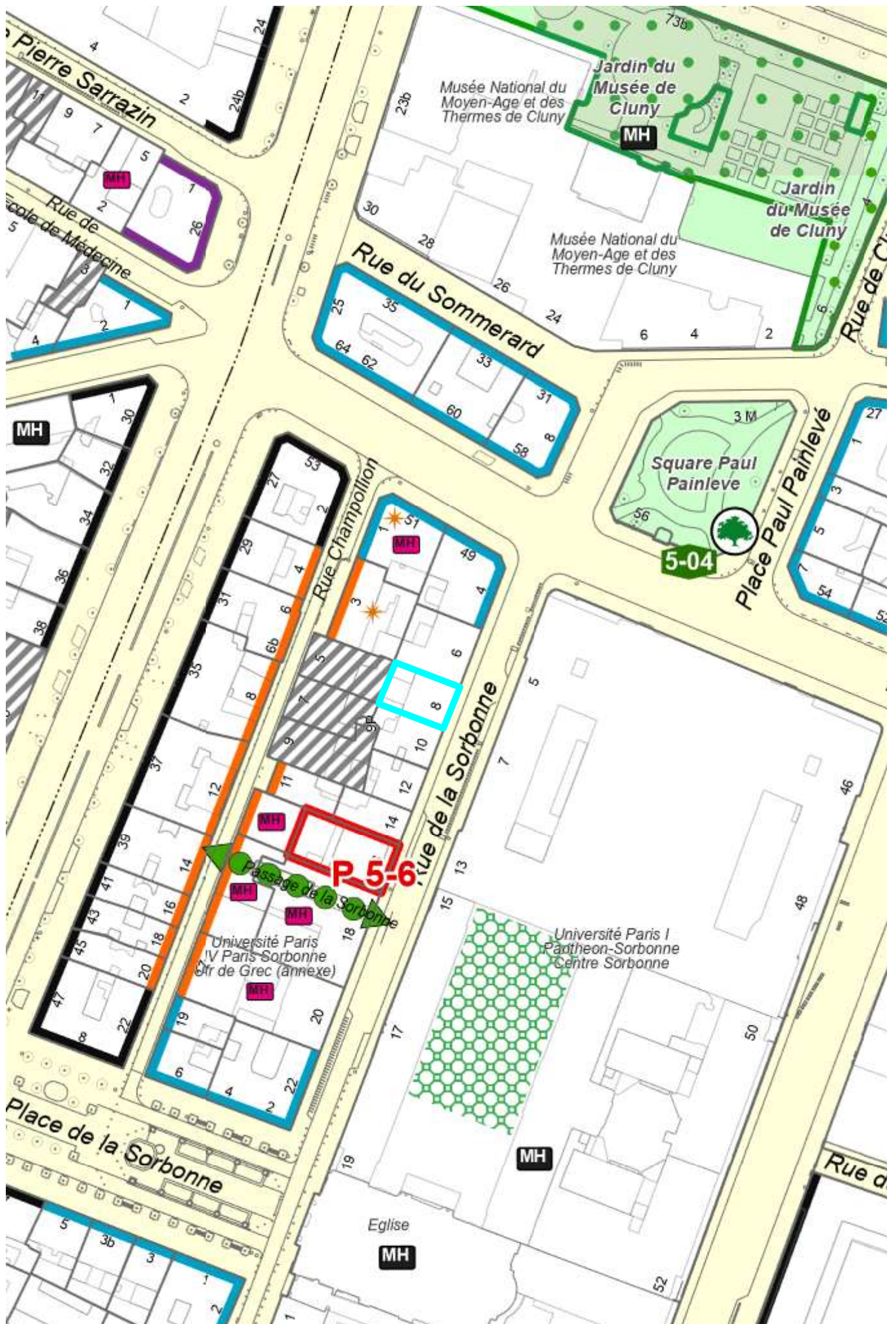
Cf. art. 3 du règlement de chaque zone

- ☒ Plafonnement des hauteurs : 25.0 m sans préjudice des autres dispositions
- ☒ Présence d'un fuseau de protection du site de Paris
- ☐ Emprise soumise à une prescription de hauteur maximale des constructions

Gabarit-enveloppe en bordure de voie :

- ☒ Voie non bordée de filet (cf. art. 3.2.4)
- ☐ Voie bordée de filets (cf. art. 3.2.4)

Consulter le document graphique pour localiser voies et filets bordant la parcelle ainsi que les autres prescriptions réglementant la hauteur des constructions (<https://plubioclimatique.paris.fr>)



AFFAIRE : [REDACTED]

Paris, le 09/02/2026

PERIL BÂTIMENTAIRE

Mise à jour : 05/02/26

*au titre de la compétence de la Ville de Paris
(bâtiments à usage principal d'habitation et bâtiments à usage partiel ou total d'hébergement)*

L'immeuble sis :

ADRESSE : 8 rue de la Sorbonne, 75005 PARIS

CADASTRE : section BN n° 29

Ne fait pas l'objet d'un arrêté de péril ou de mise en sécurité

Article L511-5

Modifié par Ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 - art. 1

Le maire de Paris exerce les pouvoirs dévolus aux maires par le présent chapitre lorsque l'immeuble est un bâtiment à usage principal d'habitation dans les cas mentionnés aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 511-2, et lorsque l'immeuble est un bâtiment à usage total ou partiel d'hébergement ou un édifice ou monument funéraire dans le cas mentionné au 1° de l'article L. 511-2. Pour les autres immeubles dans les cas mentionnés à l'article L. 511-2, ces pouvoirs sont exercés par le préfet de police.

En application de celle-ci, la Maire de Paris, dans son champ de compétences, est amenée à prendre des arrêtés de mise en sécurité en cas de risques liés à l'état d'un bâtiment ou liés à celui des équipements communs d'un immeuble.

Les arrêtés de péril et insécurité des équipements communs pris et notifiés avant le 1er janvier 2021, ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation. Ils restent en vigueur.

En application de l'article L. 521-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, la prise d'un arrêté de péril ou de mise en sécurité a pour conséquence la suspension de l'obligation de paiement des loyers pour les locataires des logements.

Ainsi, les propriétaires bailleurs concernés ne sont plus en droit de prélever les loyers, pendant les charges locatives restent dues.

Cette disposition s'applique y compris lorsque l'arrêté porte sur les parties communes d'une copropriété.

Direction du Logement et de l'Habitat
Sous-direction de l'Habitat

Service Technique de l'Habitat

Paris, le 04/03/26

Cabinet PAILLARD
266 AVENUE DAUMESNIL
75012 PARIS

Affaire suivie par :
Sami HASAN
Sami.Hasan@paris.fr

V/Réf : [REDACTED]

Objet : IMMEUBLE SIS A PARIS 5ÈME
8 RUE DE LA SORBONNE

Maître,

En réponse à votre courrier du 03/02/26, je porte à votre connaissance les éléments suivants relatifs à l'immeuble référencé en objet :

- En matière d'insalubrité, l'immeuble fait l'objet du(des) arrêté(s) suivant(s) pris en application des articles 1331-22 et suivants du code de la santé publique (CSP) :
 - Néant
- En matière de risque d'exposition au plomb, l'ensemble du territoire du département de Paris est classé zone à risque d'exposition au plomb par arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.
- En matière de lutte contre le saturnisme, l'autorité compétente à Paris est la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.
- En matière d'assainissement, tout immeuble à Paris est alimenté en eau potable et ses évacuations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.
- En matière de police du péril et de l'insécurité, l'immeuble fait l'objet du (des) arrêté(s) municipal(aux) suivant(s) pris en application des articles L.511-1 à L.511-7, R.511-1 à R.511-12, L.129-1 à L.129-7 et R.129-1 à R.129-9 du code de la construction et de l'habitation (CCH) :
 - Néant

N.B. :

En matière de sécurité bâtiminaire (péril et insécurité des équipements communs), les pouvoirs de police administrative spéciale transférés au Maire de Paris depuis le 1er juillet 2017 se limitent au périmètre suivant :

- procédure péril des bâtiments à usage principal d'habitation et bâtiments à usage partiel ou total d'hébergement ;
- procédure d'insécurité des équipements communs des bâtiments collectifs à usage principal d'habitation.

Le Préfet de Police demeure compétent en matière de sécurité bâtementaire pour tous les autres bâtiments.

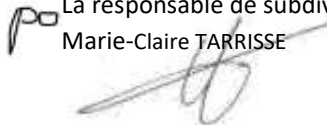
Ainsi, si la parcelle mentionnée dans le présent courrier ne relève pas du périmètre d'intervention du maire de Paris rappelé ci-dessus, il vous appartient de vous rapprocher de l'autorité compétente.

- En matière de lutte contre les termites , en application du code de la construction et de l'habitation (CCH), l'immeuble est situé dans le département de Paris, déclaré comme zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme par application de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2003.

Le conseil de Paris a voté, en sa séance des 24 et 25 septembre 2012, l'extension aux limites du territoire communal, du secteur à l'intérieur duquel le maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites et autres xylophages, ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires, en application de l'article L. 133-1 du CCH.

- En matière de ravalement , en application des articles 132-1 et suivants du CCH et de l'arrêté du maire de Paris du 27 octobre 2000 relatif au ravalement obligatoire des immeubles à Paris, l'obligation de maintien en constant état de propreté s'applique à tous les immeubles situés à Paris.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

 La responsable de subdivision
Marie-Claire TARRISSE



Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

N° de l'affaire : **26_C3525**

Le(La) soussigné(e), certifie que la parcelle
sise à Paris 5^{ème} arrondissement, cadastrée section BN N°29

est numérotée conformément au référentiel de l'identification foncière à Paris visé dans l'arrêté municipal
du 6 novembre 2017 soit :

RUE DE LA SORBONNE n° 8

Le présent certificat de numérotage est délivré sous réserve du droit des tiers.

Fait à Paris, le 16/02/2026
La Cheffe du Bureau des Voies et de l'Identification
Foncière
Catherine HANNOYER

Fiche parcelle cadastrale

Paris
BN 29



Fiche éditée le 26 février 2026 à 10h36 (UTC +0100)
Par CABINET PAILLARD HPUC

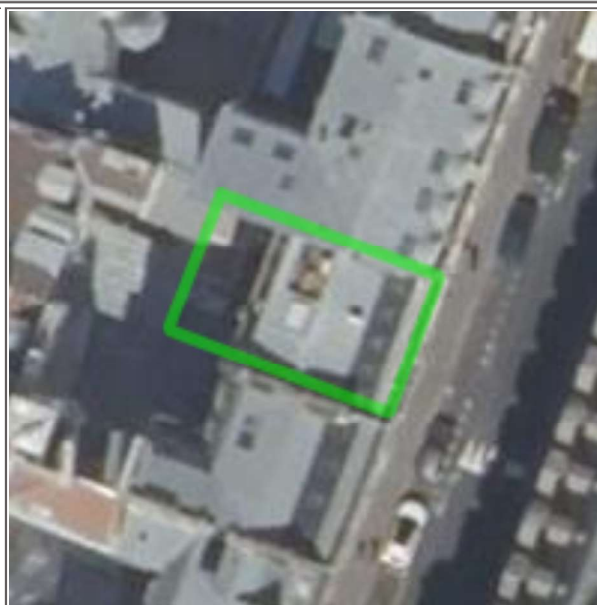
AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géoportail et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Paris (75056)
Préfixe : 105
Section : BN
Numéro : 29

Adresse postale la plus proche :
8 Rue de la Sorbonne 75005 Paris



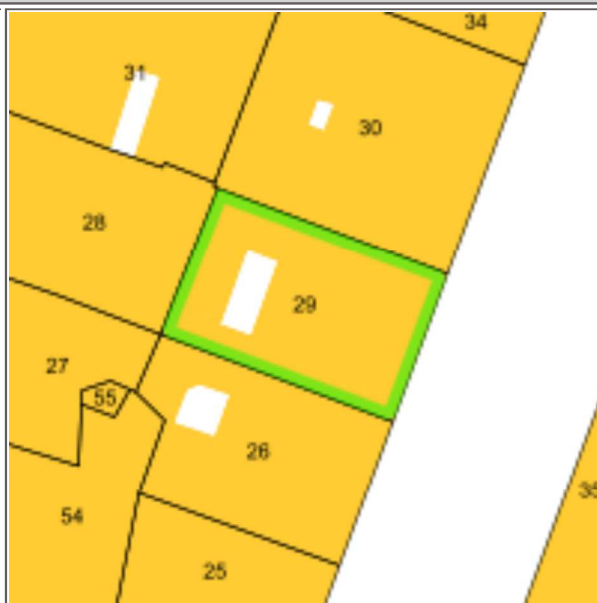
INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 1 a 64 ca *
Parcelle arpentée : non

Pas d'information sur l'origine de la parcelle.

Lieu-dit cadastral : non renseigné

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

Zone urbaine générale

Zone UG

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Paris&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=75056>
Rue de la Sorbonne 75005 Paris

VALEURS FONCIERES VENALES *

Dernière(s) vente(s) ayant eu lieu sur la parcelle :

- **839730 €**

Date de la mutation : 2019-09-30

Prix / m² estimé : 10496,62 € / m²

Locaux

Appartement (80 m² , 3 pièce(s))

- **405000 €**

Date de la mutation : 2019-03-29

Prix / m² estimé : 13500,0 € / m²

Locaux

Appartement (15 m² , 1 pièce(s))

Appartement (15 m² , 1 pièce(s))

- **260000 €**

Date de la mutation : 2020-06-24

Prix / m² estimé : 12380,95 € / m²

Locaux

Appartement (21 m² , 1 pièce(s))

- **260000 €**

Date de la mutation : 2023-05-17

Prix / m² estimé : 14444,44 € / m²

Locaux

Appartement (18 m² , 1 pièce(s))

- **242900 €**

Date de la mutation : 2022-08-02

Prix / m² estimé : 16193,33 € / m²

Locaux

Appartement (15 m² , 1 pièce(s))

- **207000 €**

Date de la mutation : 2019-10-18

Prix / m² estimé : 18818,18 € / m²

Locaux

Appartement (11 m² , 1 pièce(s))

• **205828,34 €**

Date de la mutation : 2023-06-01

Prix / m² estimé : 15832,95 € / m²

Locaux

Appartement (13 m² , 1 pièce(s))

• **155500 €**

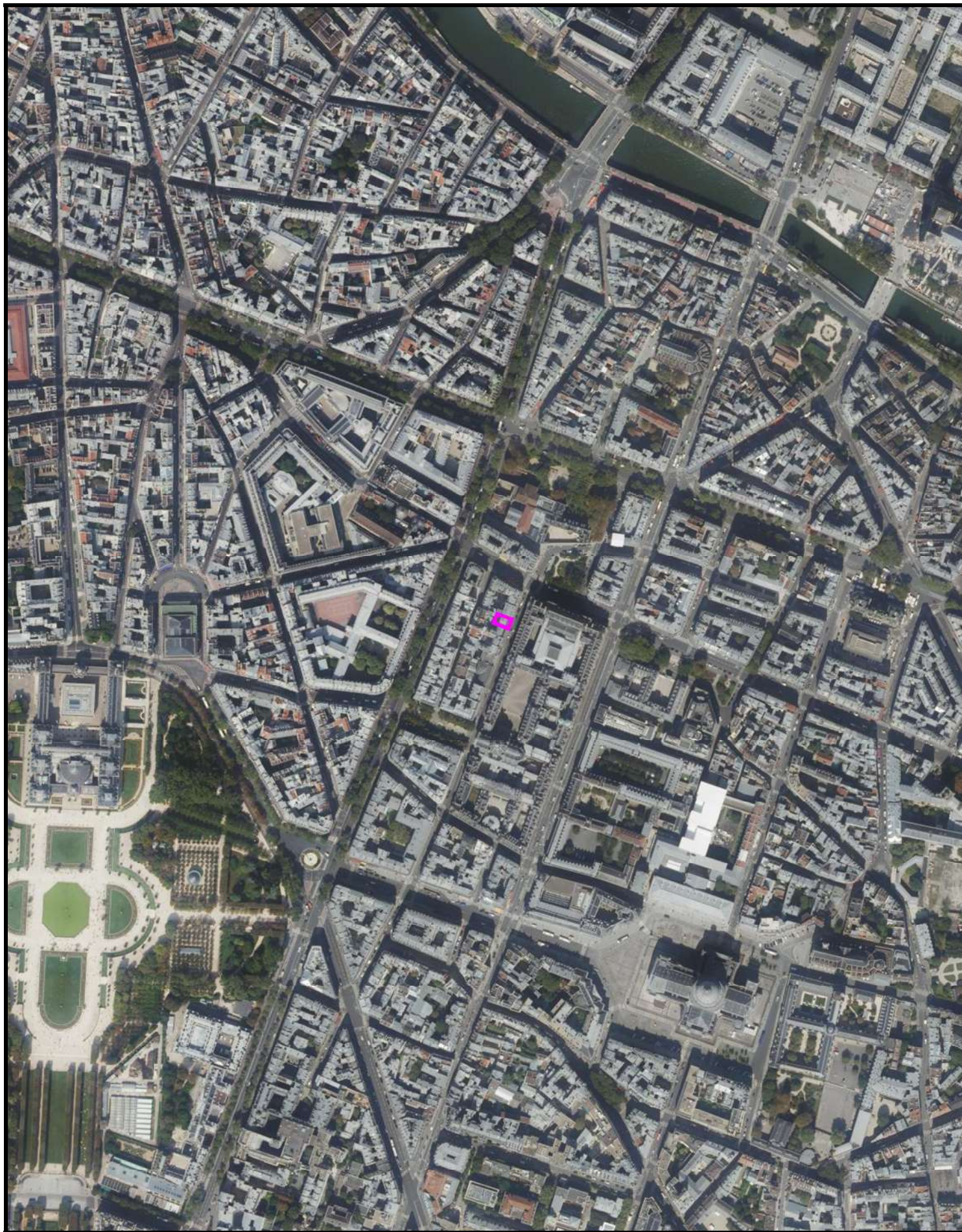
Date de la mutation : 2015-09-09

Prix / m² estimé : 11961,54 € / m²

Locaux

Appartement (13 m² , 1 pièce(s))





Relevé de propriété

Année de référence : 2025		Département : 75 0		Commune : 105 PARIS 05		TRES : 008		Numéro communal : A02143																					
Titulaire(s) de droit(s)																													
Droit réel : Propriétaire		Numéro propriétaire : MDMDH5																											
Nom : [REDACTED] Prénom : [REDACTED]																													
Adresse : [REDACTED]																													
Propriété(s) bâtie(s)																													
Désignation des propriétés				Évaluation du local																									
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM			
99	BN	29		8	RUE DE LA SORBONNE 001 LOT 0000020 24/1000 001 LOT 0000021 31/1000 001 LOT 0000022 30/1000	9033	A	01	04	02001	751050053752	105E	C	H	AP	5	5203								P		5 203		
Total revenu imposable pour la part communale						5 203 euro(s)		Total revenu exonéré pour la part communale						0 euro(s)						Total revenu imposé pour la part communale						5 203 euro(s)			

Propriété(s) non bâtie(s)																																
Désignation des propriétés				Évaluation										Livre foncier																		
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance HA	A	CA	Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Majoration des terrains constructibles									
Contenance totale						Total de la part communale						Total de la part additionnelle						Revenu exonéré			Revenu imposé			Majoration des terrains constructibles								
HA A						CA						Revenu imposable						0						0						0		

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 24/02/2026

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 7574121105

SF2622410574

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 075				Commune : 105				PARIS 05		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
BN	0029			8 RUE DE LA SORBONNE	0ha01a64ca					
BN	0029	001	20	24/1000						
BN	0029	001	21	31/1000						
BN	0029	001	22	30/1000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 26 février 2026

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Code parcelle :
000-BN-29



Parcelle(s) : 000-BN-29, 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 74 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.





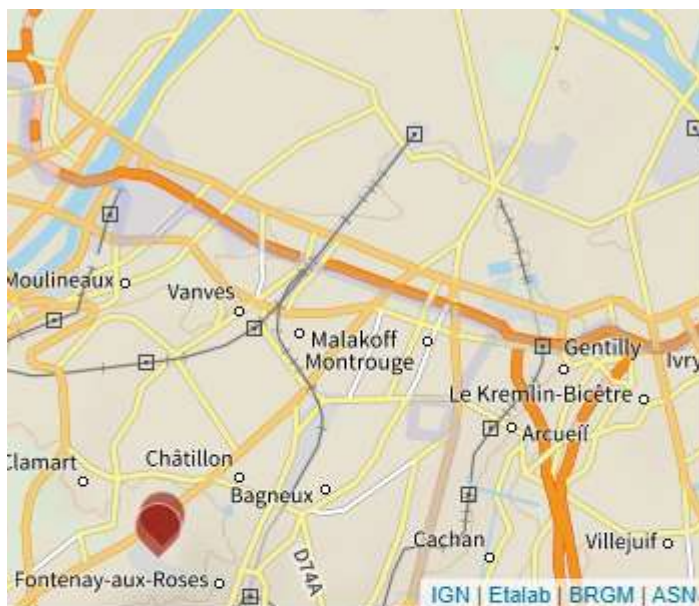
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE

Votre bien est situé à moins de 10 km d'une installation nucléaire de base, installation dans laquelle une certaine quantité de substance ou de matières radioactives est présente (ex. réacteurs nucléaires de production d'électricité (centrale nucléaire), installations de préparation, enrichissement, fabrication, traitement ou entreposage de combustibles nucléaires ; etc.).

Ces installations sont contrôlées par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Installation(s) concernée(s) :

- Procédé (FONTENAY-AUX-ROSES)
- Support (FONTENAY-AUX-ROSES)



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 20

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 16

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100460A	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
INTE0300592A	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003
INTE0600186A	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
INTE1831446A	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018
INTE1831446A	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018
INTE9200482A	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992
INTE9200533A	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
INTE9300513A	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993
INTE9400582A	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
INTE9900346A	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
MDIE900018A	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
NOR19830803	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

Sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0600132A	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

Grêle : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869654
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870542
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870559
Fabrique de microscopes	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865358
Atelier de mécanique de précision, de mesure, et fabrique d'instruments de chirurgie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865364
Atelier de mécanique de précision et de mesure, de robinetterie et conduites	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865758
Centrale électrique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865763
Fabrique de vis, de machines à brûler, de machines-outils	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865863
Atelier d'optique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866557
Fabrique de matériel d'optique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866570
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866572
Usine d'appareils de mesure, et optique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866776
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867584
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867694
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868493
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868699
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869491
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869949
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870610

Nom du site	Fiche détaillée
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870538
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870549
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870558
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870563
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870572
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870575
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870603
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870604
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870619
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870625
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870626
PARC DE STATIONNEMENT	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869272
LABORATOIRE D'ANALYSES (RADIOACTIVITE)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869944
LABORATOIRE D'ANALYSES (RADIOACTIVITE)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869947
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870608
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870618
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870621
Fonderie de caractères pour imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865707
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868864
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869389
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870541

Nom du site	Fiche détaillée
Brocheur, relieur	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865751
Fabrique de lampes	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865759
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866547
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866550
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866552
Fabrique d'instruments de chirurgie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866564
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866568
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870537
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870540
Labratoire pharmaceutique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865363
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866554
Brochage, reliure	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866596
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867076
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869429
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869449
LABORATOIRE D'ANALYSES (RADIOACTIVITE)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869945
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870545
imprimerie, lithographie, offset	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870517
fabrique de Vernis, encres, et imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865362
Fabrique d'appareillage électrique, électro-médical	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866391
Fabrique d'instruments de chirurgie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866546

Nom du site	Fiche détaillée
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866561
couleurs fines	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870565
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870586
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870589
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870607
Fabrique d'appareils de photographie, phonographie et de cinéma	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865761
Atelier de reliure	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866581
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867292
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867297
imprimerie, lithographie, typographie, offset	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870528
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870551
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870579
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870581